



18 juin 2001

Interaction Dispositifs de diathermie / Neurostimulateurs implantables

Suite à deux incidents graves, survenus hors de France, une interaction entre les dispositifs de neurostimulation implantables Medtronic et la thérapie par diathermie à ondes courtes, micro-ondes et ultrasons a pu être mise en évidence. En l'occurrence, un praticien a appliqué de l'électrothérapie par ondes courtes chez un patient porteur d'un neurostimulateur avec des électrodes intracérébrales profondes. Il en est résulté une induction de courant dans les électrodes cérébrales et chauffage des tissus à des températures provoquant des lésions définitives.

De ce fait, à titre de précaution **la diathermie à ondes courtes, micro-ondes et ultrasons (plus communément appelée électrothérapie ou chaleur profonde) doit être formellement contre-indiquée pour tous les patients porteurs de neurostimulateurs implantables**, et ce qu'elle qu'en soit la marque. Ceci s'applique également aux patients porteurs d'électrodes implantées au niveau du tissu neurologique.

Il vous est donc demandé d'organiser dans les plus brefs délais la transmission de cette information aux patients concernés afin que ceux-ci puissent rajouter cette information à leur livret patient et signaler cette contre-indication à tout professionnel de santé qu'ils seraient amenés à consulter.

D'autres techniques utilisant l'électricité ou les ondes électromagnétiques ne doivent être utilisées qu'après accord du médecin responsable de l'implantation et/ou du suivi du patient en attendant le résultat d'un groupe de travail mis en place par l'Afssaps afin d'étudier les interactions possibles entre les dispositifs médicaux implantables actifs et ces techniques.

Les correspondants locaux de matériovigilance vont recevoir cette alerte par l'intermédiaire des directeurs d'établissements de santé et devront diffuser cette note dans les services concernés : chirurgie, neurochirurgie, rééducation, médecine physique, rhumatologie, ophtalmologie, radiologie,...

Code(s) nomenclature du dispositif médical concerné :

néant

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

REPRODUCTION INTERDITE - <http://www.hosmat.fr>